

# Émission de parts de fonds contre droits de souscription (juin 2017)

## Credit Suisse Real Estate Fund International

Fonds de placement de droit suisse de la catégorie «Fonds immobiliers» pour investisseurs qualifiés

Le conseil d'administration de la direction du fonds Credit Suisse Real Estate Fund International a décidé le 10 mai 2017 d'émettre au maximum 228 897 parts du Credit Suisse Real Estate Fund International. Avec cette émission le nombre de parts en circulation est porté de 2 288 970 à 2 517 867 au maximum.

### Offre de souscription

Cette émission est réalisée en commissionnement («best effort basis») dans le cadre d'une offre de souscription en Suisse. Les parts non souscrites ne seront éventuellement pas émises et le montant de l'émission sera réduit en conséquence. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché avec la banque dépositaire ou avec des tiers. Après la fin du délai de souscription, la direction du fonds communique le nombre des parts effectivement à émettre. Les nouvelles parts seront émises aux conditions suivantes.

### Délai de souscription

Du 29 mai 2017 au 9 juin 2017, 12.00 heures.

Les déclarations de souscription envoyées plus tard ne seront plus prises en considération. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés dans le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation (voir ci-après sous «Négoce du droit de souscription»). L'exercice du droit de souscription est irrévocable.

### Rapport de souscription

Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part actuelle. Dix (10) droits de souscription donnent le droit de souscrire une (1) nouvelle part contre paiement du prix d'émission en espèces.

### Prix d'émission

CHF 1 045.00 net par nouvelle part.

Le prix d'émission a été fixé conformément au contrat de fonds et arrondi à cinq francs (voir § 17 ch. 3 du contrat de fonds). Il est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 16 juin 2017 de CHF 1 030.15, qui est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 31 décembre 2016 de CHF 1 011.89 par part (après déduction du bénéfice pour l'exercice 2016 de CHF 42.00). La valeur nette d'inventaire au 16 juin 2017 tient compte de changements de valeur de biens immobiliers, achats et ventes de biens immobiliers du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 12 mai 2017 et d'une participation aux bénéficiaires en cours (c'est-à-dire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au jusqu'au 16 juin 2017). Pour la détermination du prix d'émission, une commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger de 1,50% par part est ajoutée à la valeur nette d'inventaire calculée au 16 juin 2017 (voir § 18 ch. 1 du contrat de fonds). Des influences du change ont été tenu compte jusqu'au 5 avril 2017.

Le portefeuille immobilier du fonds a fait l'objet d'une estimation par les experts en évaluation indépendants ou leurs auxiliaires en vue de l'émission au 16 juin 2017.

### Attribution des droits de souscription

L'attribution des droits de souscription aura lieu le 26 mai 2017 (après la clôture du négoce); les parts seront négociées ex-droits de souscription à partir du 29 mai 2017.

### Exercice du droit de souscription

Les droits de souscription seront portés en compte par l'entremise de la banque dépositaire pour les investisseurs actuels. Chaque part actuelle donne droit à un droit de souscription. L'exercice du droit de souscription devra se faire selon les instructions de la banque dépositaire.

Seules des parts entières peuvent être souscrites (aucune possibilité de fractionner).

Les droits de souscription non exercés pendant le délai de souscription deviennent sans valeur et sans compensation. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché avec la banque dépositaire ou avec des tiers.

### Documentation

**Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO.**

Le prospectus d'émission, y compris le prospectus avec contrat de fonds intégré (tous deux dénommés ci-après le «Prospectus») de 17 mai 2017, ainsi qu'un avenant du Prospectus de 15 juin 2017, en français et en allemand, sont à disposition auprès de Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Investment Management, Real Estate Strategies & Advisory (tel. 044 332 58 08) ou auprès de Credit Suisse AG (e-mail: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le prospectus avec contrat de fonds intégré, ainsi que le dernier rapport annuel et semi-annuel peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds.

### Credit Suisse Real Estate Fund International

	Numéro de valeur	ISIN
Part	1 968 511	CH001 968 511 1
Droit de souscription	36 294 774	CH036 294 774 6

Date: 29 mai 2017

Direction du Fonds: Credit Suisse Funds AG, Zurich

Banque Dépositaire: Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich

### Négoce du droit de souscription

La direction du fonds assure le négoce régulier hors bourse des droits de souscription par l'intermédiaire du Credit Suisse (Suisse) SA et ce du 29 mai 2017 au 7 juin 2017 (à 14.00 heures). Les droits de souscription peuvent être achetés et cédés (voir ci-après «Cercle des investisseurs» et «Restrictions de vente»). Credit Suisse (Suisse) SA déterminera tous les jours à 14.00 heures le prix du droit de souscription d'après l'offre et la demande. Tous les ordres d'achat et de vente passés avant 13.45 heures seront ensuite comptabilisés à la valeur déterminée. Les ordres d'achats et de vente passés après 13.45 heures seront comptabilisés le jour suivant, au prix déterminé le jour suivant.

La valeur à laquelle sont négociés hors bourse les droits de souscription dépend des variations de l'offre et de la demande. Elle est calculée d'après le montant maximal d'émission. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique des droits de souscription se développe. Le maintien du cours des droits de souscription ne peut être garanti.

### Cercle des investisseurs

Le cercle des investisseurs est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 à 4 LPCC en relation avec les art. 6 et 6a OPCC.

### Libération

Le 16 juin 2017.

### Négoce des parts

La direction du fonds assure le négoce régulier hors bourse des parts du fonds immobilier par l'intermédiaire du Credit Suisse (Suisse) SA.

A partir du 29 mai 2017, les parts seront négociées ex-droits de souscription.

Le nombre des parts effectivement émises sera (i) communiqué par la direction du fonds après la fin du délai de souscription par un communiqué de presse et (ii) publié dans l'avenant au Prospectus.

### Titrisation / Détention / Dépôt

Les parts ne sont pas émises sous forme de titres, mais comptabilisées. L'investisseur n'est pas en droit d'exiger la délivrance d'un certificat libellé au porteur ou au nom du détenteur.

Les parts sont uniquement enregistrées sur le plan comptable et doivent impérativement être enregistrées et déposées auprès de Credit Suisse (Suisse) SA.

### Livraison

Les parts ne sont compatibles ni avec SIX SIS SA ni avec Euroclear. Elles ne peuvent être délivrées ni par SIX SIS SA ni par Euroclear.

### Jouissance

Les nouvelles parts donnent le droit de participer aux résultats du fonds immobilier dès le 1er janvier 2017 pour l'entier de l'exercice 2017.

### Affectation du produit de l'émission

Le produit de l'émission sera investi dans des valeurs immobilières pour développer le portefeuille du fonds conformément à la politique d'investissement du fonds.

### Risques

Pour une description précise des risques courus, veuillez-vous reporter au Prospectus.

### Restrictions de vente

Notamment aux Etats-Unis d'Amérique, aux personnes des Etats-Unis d'Amérique. Au sujet d'autres informations et restrictions, veuillez-vous reporter au Prospectus.